

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 juillet 2021, à 18 heures 30, à l'Alliage, salle Yvremont, sous la présidence de Matthieu SCHLESINGER, maire. La séance s'est déroulée comme suit :

Mme Lucie LAMARRE-LEVASSEUR a été désignée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal ont approuvé les procès-verbaux des séances des 12 avril et 17 mai 2021.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

1. Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu d'activité 2020 de la SEMDO relatif à la ZAC du Larry ;
2. Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu d'activité 2020 de la SEMDO relatif à la ZAC du Clos du Bourg ;
3. Le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) sous réserve de la rectification d'éléments identifiés lors de la future enquête publique ;
4. Le renouvellement des abonnements des tarifs de l'Alliage pour la saison 2021/2022 et l'adaptation liée à la crise sanitaire pour les cartes de réduction ont été approuvés ;
5. L'actualisation du projet d'établissement, du règlement intérieur et du règlement des études du conservatoire à rayonnement communal a été approuvée ;
6. Les subventions de 2 500 € proposées pour les associations USMO Football, Gymnastique Volontaire, Atelier de Béragère et USMO Karaté Shotokan, éligibles au dispositif d'accompagnement à la crise COVID-19 prévu par délibération n° 2021-03-07, ont été attribuées ;
7. La Subvention proposée d'un montant de 500 € pour l'association "Spéléologie subaquatique Loiret" a été attribuée ;
8. La tarification des séjours de vacances a été approuvée ;
9. La convention de partenariat à passer avec UNICEF France a été approuvée et le Maire ou l'adjoint délégué ont été autorisés à signer tout acte afférent à ce dossier ;
10. Le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association des diplômés de la faculté de médecine de Tours ainsi que la prise en charge d'un week-end de découverte de la Commune, d'une valeur de 1 000 €, ont été approuvés ;
11. Les conventions-type de partenariat dans le cadre de l'organisation des Foulées roses 2021, ont été approuvées et le Maire ou l'adjoint délégué ont été autorisés à signer ces conventions ;
12. L'actualisation des tarifs des installations sportives pour les collèges du Département du Loiret a été approuvée ;

13. La garantie d'emprunt n° 122221, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 787 755 € souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la construction de 4 logements situés rue Saint-Martin a été accordée ;
14. La garantie d'emprunt n° 122371, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 608 919 € souscrit par FRANCE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de de 5 logements situés route d'Ardon a été accordée ;
15. La garantie d'emprunt n° 118313, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 342 000 € souscrit par VALLOIRE HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 2 logements situés Clos des petites Chaumonières a été accordée ;
16. La garantie d'emprunt n° 120872, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 091 357 € souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de construction de 8 logements situés rue des Chanterelles ainsi que l'abrogation de la délibération n° 2021-05-02 du 17 mai 2021 ont été approuvées ;
17. Le transfert de garanties d'emprunt accordées à l'association ISAMBERT SAGESSE en 2011 au profit de l'association Oeuvre FALRET, à la suite de la fusion entre ces deux entités a été approuvé et la garantie d'emprunt a été approuvé ;
18. L'ajout de la famille d'achat "entretien des espaces verts" à la convention de groupements de commandes proposé par Orléans Métropole pour l'année 2021 a été approuvé et le Maire ou l'adjoint délégué ont été autorisés à signer tous documents afférents ;
19. La convention à passer avec le comité des œuvres sociales d'Olivet (COS) au titre de l'année 2021 a été approuvée et le Maire ou l'adjoint délégué ont été autorisés à signer cette convention ;
20. L'abrogation de la délibération n° 111 du 20 juillet 1984 relative aux allocations vacances et l'abrogation partielle de la délibération n° 2004/50 du 26 mars 2004 portant sur le versement d'allocations diverses (vacances, rentrée, mariage, etc.) ont été approuvées ;
21. La mise à jour du tableau des effectifs a été approuvée ;
22. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte des décisions du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h35.

Jean-Philippe CORNEROTTE



Directeur général des services

Matthieu SCHLESINGER



Maire d'Olivet